

# LEDEVOIR

CAHIER  
**2**

## CULTURE

Le Pharmacien n'en peut plus des menaces dont il est victime

## MONDE

L'Algérie ne décolère pas contre Bouteflika  
**B 8**

## ACTUALITÉS

Les deux Canadiens détenus en Chine soupçonnés d'espionnage | **A 3**

## ACTUALITÉS

Faut-il cesser de diffuser l'œuvre de Michael Jackson?  
**A 8**

### III AFFAIRE SNC-LAVALIN

## Philpott lâche Trudeau

Disant avoir perdu confiance en son gouvernement, la présidente du Conseil du Trésor démissionne de son poste de ministre

HÉLÈNE BUZZETTI  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Les problèmes s'accumulent pour Justin Trudeau. Sa ministre responsable du Conseil du Trésor, Jane Philpott, a démissionné à son tour du cabinet, au motif qu'elle a perdu confiance dans le gouvernement à cause de l'affaire SNC-Lavalin. Cette proche de Jody Wilson-Raybould prend donc fait et cause pour son amie au point de ne même pas attendre la version des faits que doit livrer mercredi l'ancien conseiller du premier mi-

nistre, Gerald Butts. En coulisses, des députés se sentent trahis.

M<sup>me</sup> Philpott entame sa lettre de démission en rappelant que les conventions constitutionnelles canadiennes exigent des membres du cabinet la solidarité ministérielle, c'est-à-dire qu'ils défendent « toutes les décisions du cabinet ». Il était devenu « intenable » pour elle d'offrir cette solidarité, explique-t-elle.

« Malheureusement, les efforts des politiciens et/ou des hauts fonctionnaires pour mettre de la pression sur l'ancienne procureure générale afin qu'elle intervienne dans la poursuite criminelle impliquant SNC-Lavalin et le contenu de

ces efforts soulèvent de sérieuses préoccupations à mes yeux », écrit-elle.

M<sup>me</sup> Philpott poursuit en disant que « les principes en jeu ici sont l'indépendance et l'intégrité de notre système de justice. C'est une doctrine fondamentale de la règle de droit que la procureure générale ne devrait pas être soumise à de la pression politique ou à de l'interférence en ce qui concerne l'exercice de sa discrétion dans les dossiers criminels. C'est avec tristesse que je dis que j'ai perdu confiance dans la manière dont le gouvernement a géré ce dossier ».

VOIR PAGE A 2 : DÉMISSION



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

**La procureure générale ne devrait pas être soumise à de la pression politique ou à de l'interférence en ce qui concerne l'exercice de sa discrétion dans les dossiers criminels**



JANE PHILPOTT

## Retour au Venezuela



De retour au Venezuela malgré une menace d'arrestation, l'opposant autoproclamé président, Juan Guaidó, a aussitôt lancé un nouvel appel à manifester samedi pour maintenir la pression sur le régime de Nicolás Maduro. PAGE B 7

RONALDO SCHEMIDT AGENCE FRANCE-PRESSE

### III MATERNELLES 4 ANS

## Québec songe à recruter dans les garderies pour combler la pénurie

MARCO FORTIER  
LE DEVOIR

**Les éducatrices s'engageraient à suivre une formation universitaire**

Le ministère de l'Éducation est prêt à appeler en renfort des éducatrices de garderie pour prendre en charge des classes de maternelle 4 ans à la rentrée scolaire de l'automne prochain, à la condition qu'elles s'engagent à suivre une formation universitaire reconnue.

Selon ce que *Le Devoir* a appris de plusieurs sources, des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ont évoqué cette possibilité lors de rencontres récentes visant à trouver des solutions à la pénurie d'enseignants. Le MEES mène une série de consultations avec le milieu de l'éducation — doyens de facultés de sciences de l'éducation, cadres de

VOIR PAGE A 4 : MATERNELLES

### INDEX

Avis légaux ..... B7  
Culture ..... B1  
Décès ..... B4  
Économie ..... B4  
Éditorial ..... A6  
Grille TV ..... B2  
Idées ..... A7  
Météo ..... B6  
Monde ..... B7  
Mots croisés ..... B6  
Sports ..... B6  
Sudoku ..... B6

## Oubliez le Mardi gras !

Haïti n'a pas le cœur à la fête en ces jours de protestation

PHILIPPE RENAUD  
COLLABORATEUR  
LE DEVOIR

**C**'aurait dû être jour de liesse dans les rues d'Haïti. Le Carnaval, fête populaire carburant aux merengues carnavalesques, aux danses, aux chars allégoriques et au défilement collectif, le moment pourtant tout désigné pour, le temps de quelques jours, oublier tous ses tracas, sera exceptionnellement tranquille en ce Mardi gras, conséquence des soulèvements populaires des dernières semaines contre le président, Jovenel Moïse.

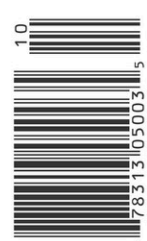
En cette importante période du calendrier haïtien, la population n'a pas le cœur à la fête : si Jacmel, capitale culturelle haïtienne, a malgré tout — et malgré l'absence des nombreux touristes qui y affluent habituellement — organisé son célèbre carnaval le 24 février dernier, le grand Carnaval national qui devait avoir lieu aux Gonaïves a été annulé. À moins d'un revirement de dernière minute, celui de Port-au-Prince le sera aussi. Certaines autres fêtes organisées par les municipalités (aux Cayes hier, par exemple) ont pu surmonter la grogne populaire, avec néanmoins un succès tiède selon les informations rapportées par les médias locaux.

VOIR PAGE A 4 : MARDI GRAS



La plupart des célébrations du Carnaval ont été annulées en raison des manifestations des dernières semaines.

HECTOR RETAMAL AGENCE FRANCE-PRESSE



## III PATRIMOINE MONDIAL

Déversement  
pétrolier près  
d'un récif corallienALEXANDRE SHIELDS  
LE DEVOIR

L'UNESCO s'inquiète des impacts d'un important déversement de produits pétroliers survenu tout près d'un récif corallien inscrit sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial, dans la région des Îles Salomon, dans le Pacifique.

Le 4 février 2019, le vraquier *MV Solomon Trader* s'est échoué dans le secteur alors qu'il chargeait du minerai de bauxite. Depuis, le navire de 225 mètres aurait perdu au moins 75 tonnes de mazout à proximité de Rennell Est, le seul site naturel du patrimoine mondial aussi inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Incapable de remettre le navire à flot et face à une marée noire qui s'étend dans le secteur, le gouvernement des Îles Salomon a demandé l'aide de l'Australie pour tenter de contenir la pollution, selon ce qui a été annoncé dimanche par les autori-

tés australiennes, citées par l'Agence France-Presse.

Un geste salué par l'UNESCO, qui a jugé ce déversement « préoccupant », dans un communiqué publié lundi. « Bien que le déversement d'hydrocarbures et l'échouement se soient produits juste à l'extérieur du bien du patrimoine mondial, un impact possible sur le site du patrimoine mondial et sur les moyens de subsistance des communautés locales inquiète », a fait valoir l'organisme onusien.

Ses représentants travaillent donc « avec les autorités nationales afin d'évaluer la situation et d'identifier les meilleures mesures de mitigation à prendre ».

L'UNESCO en a d'ailleurs appelé à la responsabilité des entreprises impliquées, dont une société minière des Îles Salomon et une entreprise de Hong Kong théoriquement propriétaire du navire. « Il est de la plus haute importance que tout dommage causé



**Le 4 février 2019, le vraquier *MV Solomon Trader* s'est échoué dans la région des Îles Salomon, dans le Pacifique.**

AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES -  
AUSTRALIE

au bien du patrimoine mondial et aux moyens de subsistance des communautés locales soit entièrement couvert par l'entreprise, les propriétaires et les assureurs responsables », a ainsi déclaré la directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Mechthild Rössler.

**Un site naturel d'importance**

Rennell Est a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1998. Considéré comme le plus grand atoll corallien surélevé du monde, il comprend le lac Tegano, un lac saumâtre parsemé de nombreux îlots calcaires robustes qui constitue l'ancien lagon de l'atoll, une couverture forestière intacte et un

secteur marin s'étendant jusqu'à trois milles nautiques.

Il s'agit du « premier site naturel inscrit sur la Liste du patrimoine mondial dont la propriété et la gestion sont régies par la coutume » de la population locale, a souligné lundi l'UNESCO.

Rennell Est a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2013, « en raison des menaces que font peser sur sa valeur universelle exceptionnelle l'exploitation commerciale de ses forêts et l'invasion incontrôlée de rats. Le site souffre également de la surexploitation de ses ressources marines, dont nous savons peu de choses à l'heure actuelle », a déploré l'organisme onusien.

Les deux ministres démissionnaires  
veulent rester députées libérales

## DÉMISSION

SUITE DE LA PAGE A 1

Carla Qualtrough la remplacera au Conseil du Trésor d'ici au remaniement ministériel, le troisième de l'année. M<sup>me</sup> Philpott est considérée comme un des ministres les plus compétents et fiables du cabinet Trudeau. À titre de ministre de la Santé, elle avait copiloté avec M<sup>me</sup> Wilson-Raybould le dossier de l'aide médicale à mourir ainsi que la légalisation de la marijuana.

On dit les deux femmes très proches. « Ce sont de grandes amies. Elles sont tout le temps en train de prendre un verre de vin ensemble », relate un député libéral qui ne veut pas être nommé. Pour cette raison, cette source, comme d'autres à qui *Le Devoir* a parlé, ne pense pas que cette démission en entraînera d'autres. « Ça m'apparaît comme un cas de "Je ne te laisserai pas partir toute seule". Elles se sont peut-être "crinquées" l'une l'autre. »

M<sup>me</sup> Philpott est d'ailleurs une de celles qui s'étaient portées à la défense de l'ancienne ministre de la Justice sur Twitter après la démission de cette dernière. « Tu m'as appris tellement, en particulier à propos de l'histoire, des droits et de la justice des autochtones. Je suis fière des lois sur lesquelles nous avons travaillé ensemble. » Son gazon était accompagné d'une photo des deux femmes debout sur un bateau, bras dessus, bras dessous. Lorsque M<sup>me</sup> Wilson-Raybould a fait l'objet de commentaires négatifs anonymes à son sujet dans les médias, M<sup>me</sup> Philpott a dénoncé ce « traitement offensant ».

**Trahison**

En coulisse, un autre député libéral se dit « outré » de cette démission. « J'éprouve un grand sentiment de trahison. » « En quoi leur intégrité [aux deux ministres démissionnaires] est-elle remise en question ? », demande cette personne, qui rappelle que l'affaire SNC-Lavalin n'a rien à voir avec une quelconque tentative de corrup-

tion. M<sup>me</sup> Wilson-Raybould a allégué avoir subi des pressions « régulières et persistantes » de M. Trudeau et de son entourage pour qu'elle envisage d'ordonner à la directrice des poursuites pénales de négocier une entente avec SNC-Lavalin plutôt que de déposer des accusations criminelles.

Cet élu, qui se rappelle à quel point il a fallu travailler fort pour rebâtir le parti après le scandale des commandites, ne digère pas que « des soi-disant saintetés qui n'ont aucun attachement au Parti libéral, qui n'ont rien foutu pour le reconstruire » fassent tout partir en fumée pour des considérations « égoïstes ».

Les deux femmes n'ont pas de racines au Parti libéral du Canada. M<sup>me</sup> Philpott, tout comme Jody Wilson-Raybould, a été élue pour la première fois à la Chambre des communes en 2015. Toutes deux disent vouloir demeurer dans le caucus libéral.

**Consultations**

Le premier ministre aura donc deux décisions à prendre à cet égard. Déjà, des consultations informelles auprès du caucus avaient lieu depuis quelques jours pour décider si M<sup>me</sup> Wilson-Raybould pouvait rester, elle qui avait refusé lors de sa comparution en comité de dire qu'elle avait confiance en M. Trudeau. Les consultations visaient justement à éviter de se mettre à dos ses proches en l'expulsant. Ces consultations peuvent-elles avoir convaincu M<sup>me</sup> Philpott de partir? Aucun libéral à qui *Le Devoir* a parlé ne s'est risqué à faire des conjectures.

La députée libérale Celina Caesar-Chavannes, une militante pour les droits des minorités, s'était aussi portée à la défense de M<sup>me</sup> Wilson-Raybould lorsque l'affaire avait éclaté, y voyant un autre cas de femme forte qu'on tente de faire taire. M<sup>me</sup> Caesar-Chavannes a annoncé samedi qu'elle ne serait pas candidate à l'automne. Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas ménager ses susceptibilités pour autant, pense-t-on. « Il faut gouverner d'ici octobre », indique une autre source.

Le chef conservateur, Andrew Scheer, estime que ce départ prouve que le gouvernement de Justin Trudeau est « en plein chaos ». En point de presse en soirée, il a invité les autres ministres « à se poser la même question que Jane Philpott s'est posée ». « Est-ce pour cela que vous êtes venus en politique? Pour soutenir un premier ministre qui renverse les lois pour faire profiter ses amis? » Si aucun autre ministre n'emboîte le pas à M<sup>me</sup> Philpott, ce sera la preuve pour M. Scheer que « la pourriture éthique qui gangrène ce gouvernement a avalé le Parti libéral en son entier ».

Le chef néodémocrate, Jagmeet Singh, a réitéré par communiqué de presse sa demande d'une commission d'enquête.

Le chef conservateur ne se gêne plus pour parler d'un « scandale de corruption » en vertu duquel le premier ministre a cherché à aider ses amis. En fait, c'est plutôt SNC-Lavalin qui est accusée d'avoir corrompu des autorités libyennes. Le gouvernement plaide plutôt qu'il a agi pour préserver les quelque 9000 emplois de la firme d'ingénierie en sol canadien. En matinée, Justin Trudeau a d'ailleurs souligné à grands traits que ces emplois n'étaient pas uniquement québécois.

« Il est important de souligner qu'il y a des emplois potentiellement affectés à Corner Brook à Terre-Neuve, à Port Elgin en Ontario, à Grande Prairie en Alberta. Partout à travers le Canada. Notre travail, en tant que ministres, premier ministre, en tant que gouvernement, est de se battre pour les emplois canadiens partout et de le faire dans le respect de nos institutions et de l'indépendance judiciaire. »

Selon un coup de sonde effectué par la maison Nanos auprès de 750 personnes pour le compte du *Globe and Mail*, 55% des Canadiens pensent que SNC-Lavalin devrait faire face à un procès criminel, contre seulement 35% qui se disent pour une entente. Or, au Québec, il y a plus de gens pour une entente (48%) que pour un procès (41%). C'est la province où l'appui à un procès est le plus faible.

**Trudeau dit prendre  
« les choses au sérieux »**

En soirée, lors d'un rassemblement à Toronto, Justin Trudeau a remercié Jane Philpott pour son travail. « Je sais que M<sup>me</sup> Philpott se sentait comme ça depuis un certain temps et bien que ça me déçoive, je respecte sa décision de se retirer. » Il a été interrompu à répétition par des militants pour le bien-être animal ayant infiltré le rassemblement. Le premier ministre a reconnu que les événements des dernières semaines avaient suscité « des conversations importantes » sur le fonctionnement des institutions canadiennes. « Les inquiétudes de cette nature doivent être prises au sérieux et je peux vous assurer qu'on prend les choses au sérieux. »

**Séparer deux postes**

Le premier ministre Justin Trudeau n'est pas convaincu, dans la foulée de l'affaire SNC-Lavalin, qu'il faille séparer les fonctions de ministre de la Justice et de procureur général présentement assumées par un seul et même ministre. « On peut toujours réfléchir sur les façons de faire mieux les choses, mais un changement aussi significatif que celui-là nécessiterait mûre réflexion et une quantité considérable d'analyse, a-t-il dit lundi matin. Ce n'est pas quelque chose que l'on fait sur un coup de tête ou comme si c'était un changement mineur. C'est quelque chose à considérer soigneusement et de manière responsable. » Depuis que M<sup>me</sup> Wilson-Raybould a qualifié d'« inappropriées » les pressions qu'elle a subies pour intervenir dans le dossier SNC-Lavalin, des juristes ont rappelé que d'autres pays, dont la Grande-Bretagne, ont séparé le rôle de ministre de la Justice (qui siège au cabinet des ministres) de celui de procureur général (qui n'y siège pas).

**Démission réclamée**

Le député néodémocrate Charlie Angus réclame la démission du plus haut fonctionnaire du Canada, qui, selon lui, a été « profondément compromis » par son témoignage dans l'affaire SNC-Lavalin. Dans une lettre ouverte transmise au premier ministre Justin Trudeau, M. Angus juge que Michael Wernick, le greffier du Conseil privé, a été incendiaire et sensationnaliste lorsqu'il a indiqué au comité de la justice de la Chambre des communes qu'il se disait préoccupé par la possibilité que la rhétorique acerbe de certains politiciens ne mène à un assassinat au Canada. M. Wernick avait aussi défendu le bilan du gouvernement libéral sur les questions autochtones et l'intégrité. Selon M. Angus, ces déclarations étaient inappropriées pour un fonctionnaire qui doit être neutre politiquement.

La Presse canadienne

**Simon est fanatique de hockey.**

Nous avons pour toi, Simon, une **exposition interactive** qui te plongera dans l'univers du hockey amateur, **des films et des livres sur le hockey** que tu peux emporter chez toi et même des centaines de **photos historiques** que tu peux regarder en ligne. De quoi continuer à marquer des buts!

banq.qc.ca

TOUT CE QU'IL VOUS FAUT.

Bibliothèque  
et Archives  
nationales  
du Québec

Québec

# Solidaires et maintenant syndiqués

La CSN pourra négocier les conditions de travail du personnel de Québec solidaire

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

La syndicalisation du personnel politique de Québec solidaire au Parlement est une première au Québec, mais risque de rester un cas isolé, si l'on se fie à la réaction des autres partis à l'annonce lundi.

Le Tribunal administratif du travail (TAT) vient d'autoriser la syndicalisation des 45 employés de Québec solidaire qui épaulent les députés au Parlement ainsi qu'à la permanence du parti à Montréal.

À la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui les représente, on fait remarquer que c'est une première au Québec pour le personnel politique.

« Les employés du NPD à Ottawa sont syndiqués avec une autre organisation, mais ce n'est pas le même Code [du travail] qui s'applique », note le vice-président du Syndicat Jean Lacharité.

« Ça veut dire que même les attachés politiques d'autres partis politiques pourraient être intéressés par une syndicalisation. »

La décision du TAT a ceci de particulier qu'elle reconnaît 10 accréditations différentes, chaque employé étant rattaché au député pour lequel il travaille directement ou l'un des deux co-porte-parole (le patron). Cela signifie qu'en théorie, les employés d'un seul député d'un autre parti pourraient se syndiquer si la majorité d'entre eux le souhaitent.

## Scepticisme chez les autres partis

Jointes au téléphone lundi après-midi pour savoir si cela pourrait intéresser certains des leurs, les porte-parole de la CAQ et du PLQ se sont montrés sceptiques.

À la CAQ, la porte-parole n'a finalement pas fait de commentaires, alors qu'au PLQ, on a rappelé que le chef intérimaire, Pierre Arcand, avait déjà fait valoir que la nature du travail et les horaires du personnel politique rendaient la syndicalisation difficile à appliquer.

M. Lacharité, de la CSN, concède que c'est un secteur « plutôt atypique ». « Évidemment, ce sont des gens qui sont soumis aux aléas de la politique au sens où, à chaque élection, si les députés perdent leur comté, ces gens-là perdent leur emploi, mais au moment où ils sont en emploi, nous, ce qu'on va tenter de faire, c'est de négocier les meilleures conditions de travail pour eux dans le meilleur environnement possible. »

Enfin, au Parti québécois, on semblait moins surpris par la démarche. À Montréal, les employés de la permanence sont syndiqués « depuis de nombreuses années », a fait remarquer un porte-parole, qui précise toutefois que le parti n'a reçu « aucune demande d'accréditation » des employés de l'aile parlementaire.

**Si les employés du PQ à la permanence montréalaise sont syndiqués, les collaborateurs des députés ne le sont pas. Au PLQ et à la CAQ, il n'y a aucun syndiqué.**



À Pékin, deux soldats montent la garde devant l'ambassade canadienne. La Chine semble sur le point de déposer des accusations sérieuses contre les Canadiens Michael Kovrig et Michael Spavor, considérés par plusieurs comme des otages.

GREG BAKER AGENCE FRANCE-PRESSE

## III JUSTICE

# Pékin augmente la pression

L'ex-diplomate canadien Michael Kovrig aurait volé des secrets d'État avec l'aide de son compatriote Michael Spavor, soutient la Chine

GUILLAUME BOURGUAULT-CÔTÉ  
LE DEVOIR

Le dossier de l'ex-diplomate canadien Michael Kovrig se précise... et se complexifie. Les autorités chinoises ont indiqué lundi que l'homme arrêté en décembre est soupçonné d'espionnage et de vol de secrets d'État. Un développement qui inquiète Justin Trudeau — et avec raison, disent des experts.

« C'est très grave », estime par exemple Fred Bild, ancien ambassadeur du Canada en Chine (1990-1994). « Le fait que Pékin ait l'intention de porter ce type d'accusations indique qu'ils vont procéder avec un procès où ils n'auront rien à prouver, parce qu'on parle de documents secrets. Ça nous laisse très peu de marge de manœuvre. »

Dans un court communiqué publié lundi, la centrale politique du Parti communiste et des affaires judiciaires soutient que Michael Kovrig est souvent entré en territoire chinois avec un passeport ordinaire, cela pour « voler des secrets d'État et espionner les services de renseignement chinois grâce à un contact en Chine ».

Ce contact serait Michael Spavor, un autre Canadien arrêté en Chine au début décembre — quelques jours après que le Canada eut arrêté, à la demande des États-Unis, la directrice financière du géant des télécommunications Huawei, Meng Wanzhou. « Spavor était le principal contact de Kovrig, et il lui a transmis des renseignements », affirment les autorités chinoises. C'est la première fois qu'un lien aussi clair est établi entre les deux arrestations.

Pékin avait indiqué en décembre que MM. Kovrig (qui travaille pour l'International Crisis Group) et Spavor étaient soupçonnés d'avoir mis en danger la sécurité nationale, sans plus de détails.

## Trudeau préoccupé

« Nous sommes préoccupés par les développements d'aujourd'hui, a réagi le premier ministre Trudeau en point de presse. Les deux Canadiens qui sont détenus [le sont] de façon entièrement

arbitraire. » M. Trudeau a ajouté que « le Canada est un pays de la règle de droit » qui va « toujours respecter l'indépendance judiciaire ».

Le dossier de Meng Wanzhou sera de retour devant les tribunaux mercredi à Vancouver, cinq jours après que le ministère de la Justice a donné son feu vert à la procédure d'extradition. « Le Ministère est convaincu qu'il existe suffisamment de preuves à présenter devant un juge d'extradition pour une décision », indiquait-on.

La Cour suprême de la Colombie-Britannique se penchera donc sur le cas Meng, mais la décision finale d'extrader ou non la dirigeante de Huawei sera prise par le nouveau ministre de la Justice, David Lametti. L'ambassade de Chine à Ottawa s'est dite « extrêmement insatisfaite » de cette décision, qualifiant le dossier de « persécution politique contre une entreprise chinoise de haute technologie ».

## Représailles

Professeur de droit spécialiste de la Chine, Donald C. Clarke (Université George Washington) estime qu'il est « clair que tant M. Kovrig que M. Spavor sont retenus en otages [en réaction à l'arrestation de M<sup>me</sup> Meng]. Ils ne sont pas de réels suspects criminels ». Selon lui, « la synchronicité de l'annonce de lundi, quelques jours après la décision du Canada de procéder à la procédure d'extradition, montre clairement que la Chine envoie le message que ces dossiers sont liés ».

Michael Kovrig n'aurait ainsi « aucune chance de gagner sa cause sur des bases légales », pense Donald Clarke. « Sa libération dépendra de considérations politiques. »

« Il n'y a pas de coïncidences avec la Chine, ajoute Guy Saint-Jacques, ancien ambassadeur canadien qui a été en poste à Pékin de 2012 à 2016. Nous sommes dans une tactique d'escalade qui dit que les accusations qui pourraient être déposées sont très sérieuses. Ils veulent accroître la monnaie d'échange. »

Y a-t-il une porte de sortie pour les

deux Canadiens? Tant M. Bild que M. Saint-Jacques sont plutôt pessimistes à cet égard. « Le seul espoir, c'est que le juge sera peut-être assez sage pour déterminer que cette affaire n'est pas de son ressort, parce qu'elle a été politisée par Donald Trump et que c'est donc une affaire politique », suggère Fred Bild.

« Nous sommes dans un dilemme créé par les États-Unis », dit-il en parlant d'un « traquenard épouvantable dans lequel le Canada est tombé ».

« Il n'y a pas grand-chose que l'on peut faire », concède Guy Saint-Jacques. « La porte de sortie qu'on peut espérer, c'est un miracle. Et ce serait que la justice américaine abandonne les accusations contre Meng Wanzhou. »

Donald C. Clarke fait pour sa part valoir que le Canada « ne peut pas faire grand-chose unilatéralement ». Par contre, la campagne que mène Ottawa pour que ses alliés fassent pression sur Pékin pour dénoncer « qu'une prise d'otage comme manière de faire de la diplomatie est une chose totalement inacceptable » peut aider, pense-t-il.

## Détention

En attendant, les deux Canadiens en cause sont détenus dans des conditions extrêmement difficiles, selon plusieurs informations.

Guy Saint-Jacques confirme que les habitudes chinoises dans ce genre de cas sont de « détenir la personne dans une pièce où la lumière est allumée 24 heures sur 24, où la personne est sous constante surveillance, et où elle subit trois séances d'interrogatoire par jour. On essaie de mettre le maximum de pression pour que la personne craque. Ce sont des conditions de détention d'autant plus difficiles que la personne détenue n'a pas accès à un avocat ».

Dimanche, les avocats de Meng Wanzhou ont pour leur part déposé un avis de poursuite contre différentes instances canadiennes. On allègue que M<sup>me</sup> Meng a subi des « violations graves » de ses droits constitutionnels, notamment parce qu'elle a été détenue et questionnée pendant trois heures avant d'être avertie de son arrestation.

Notre chroniqueur  
Michel David fait  
relâche cette semaine.  
Retrouvez sa chronique  
mardi prochain.



## Laura adore les papillons.

Nous avons pour toi, Laura, des centaines de films, guides et histoires sur les papillons, des photos et des affiches à découvrir en ligne, et même un endroit où tu peux bricoler le papillon de tes rêves, équipement fourni ! De quoi cultiver ta passion.  
banq.qc.ca

TOUT CE QU'IL VOUS FAUT.



Bibliothèque  
et Archives  
nationales  
du Québec

Québec



Le pont Pie-IX  
VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

### Québec va de l'avant avec la réfection du pont Pie-IX

La réfection « majeure » du pont Pie-IX, qui relie Montréal à Laval, sera réalisée simultanément avec le projet du service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX, a annoncé lundi la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole, Chantal Rouleau. Les travaux, évalués à près de 200 millions de dollars, devraient débiter à la fin de l'été. En plus de remplacer les dalles en béton du pont, le projet permettra d'aménager une voie réservée au SRB, une piste polyvalente pour les piétons et les cyclistes et un trottoir. « La réfection du pont et l'ajout d'une voie réservée permettront d'améliorer la sécurité, en plus d'offrir une solution de mobilité durable moderne et efficace », a déclaré la ministre Rouleau. Environ 61 000 automobilistes empruntent chaque jour le pont Pie-IX.

Le Devoir

### Québec traitera les 18 000 dossiers jusqu'à l'adoption de la loi sur l'immigration

Le ministère de l'Immigration accepte de continuer à traiter les 18 000 dossiers d'immigrants en attente jusqu'à l'adoption de son projet de loi sur l'immigration. Québec n'entend pas plus contester la requête de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI). Lundi, une demande commune pour une ordonnance de sauvegarde a été déposée à la Cour supérieure pour transformer l'ordonnance provisoire qui avait été prise la semaine dernière par le juge Frédéric Bachand. « La décision du ministre [Simon Jolin-Barrette] ne peut évidemment pas trouver une justification juridique valable dans un texte législatif non encore en vigueur », avait souligné le juge Bachand dans sa décision.

Le Devoir

### La traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout sera de nouveau interrompue

QUÉBEC — Le service maritime de traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout sera de nouveau interrompu à compter de mardi. La Société des traversiers du Québec (STQ) explique que le *NM CTMA Voyageur*, qui a pris la relève il y a quelques jours du *NM Apollo* pour assurer ce service, doit retourner aux îles de la Madeleine. Les difficiles conditions de glace qui perdurent à l'Île-du-Prince-Édouard rendent difficile le ravitaillement des îles de la Madeleine en marchandises de première nécessité, dont la nourriture et le gaz propane. Par conséquent, le *NM CTMA Voyageur* devra quitter Matane ce lundi, après les traversées, et il est incertain qu'il puisse y revenir. Quant à la remise en service du *NM Apollo*, elle est planifiée au plus tôt jeudi prochain, le 7 mars.

La Presse canadienne

## Pénurie de professeurs

### MATERNELLES

SUITE DE LA PAGE A 1

commissions scolaires et autres acteurs du réseau — dans l'espoir de résoudre le manque criant de personnel dans les écoles.

La création de 250 classes supplémentaires de maternelles 4 ans dès la rentrée de septembre ajoutera une pression intenable pour les commissions scolaires aux prises avec des banques de suppléants dégemées, surtout dans la grande région de Montréal. *Le Devoir* a rapporté samedi le cas de deux classes du primaire qui se trouvaient sans enseignant titulaire depuis le mois d'octobre. Pas moins d'une dizaine de remplaçants se sont succédés dans ces classes, ce qui a un effet catastrophique sur la motivation des élèves.

Le ministère de l'Éducation « doit vraiment répondre à un besoin à court terme des commissions scolaires », indique une source qui connaît bien le dossier. Un des premiers gestes du ministre Jean-François Roberge, l'automne dernier, a été d'assouplir les « tolérances d'engagement » pour permettre à des gens qui n'ont pas de brevet de venir enseigner au primaire et au secondaire.

Ces enseignants « non légalement qualifiés » ont désormais 10 ans pour suivre une formation universitaire qui leur accordera un brevet en bonne et due forme. Il peut s'agir d'un baccalauréat de quatre ans en enseignement préscolaire et primaire ou d'une maîtrise qualifiante destinée aux diplômés universitaires dans une discipline (mathématiques, français, histoire ou autre) qui veulent enseigner au secondaire.

Plutôt que de se retrouver avec une chaise vide devant les classes de maternelle 4 ans, le ministre Roberge est prêt à confier des groupes à des techniciennes en service de garde ayant une formation collégiale. Elles devront s'engager à suivre une formation universitaire menant à un brevet d'enseignement.

#### Formation et financement

Un des grands arguments du gouvernement Legault pour justifier l'élargissement des maternelles 4 ans est pourtant la meilleure formation des enseignants par rapport aux éducatrices de garderie : les professeurs ont au minimum un baccalauréat de quatre ans, contre un diplôme d'études collégiales (DEC) de trois ans pour les techniciennes en service de garde.

L'important est que les éducatrices s'engagent à suivre une formation universitaire qui mène à un brevet, insiste-t-on à Québec.

En plus de réfléchir à des solutions à la pénurie d'enseignants, le ministre Jean-François Roberge tient à améliorer leur formation, notamment au préscolaire. Selon nos sources, le ministre envisage la création d'un profil distinct

pour la formation en enseignement préscolaire. À l'heure actuelle, le baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire comporte très peu de cours sur le préscolaire. Il faudra en ajouter.

Le gouvernement s'appête à « soutenir financièrement les universités pour accélérer le développement de nouveaux parcours et en assurer la qualité », précise une source à Québec.

Cet investissement annoncé est essentiel parce que le développement de nouveaux programmes universitaires coûte cher, explique Serge Striganuk, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke.

Il voit d'un œil favorable les tolérances d'engagement pour permettre à des éducatrices de garderie de prendre en charge des classes de maternelles 4 ans, tout en améliorant la formation des futurs enseignants : « À cause de la pénurie, certaines commissions scolaires disent qu'elles se contentent de trouver un adulte responsable, formé ou non, pour s'occuper d'une classe », rappelle-t-il.

« On veut aider à répondre à la pénurie, mais notre grande préoccupation, c'est la qualité de la formation, ajoute Serge Striganuk. On nous disait et on nous dit que la formation initiale est insuffisante, que les futurs enseignants sont mal préparés à faire de la gestion de classe et à répondre aux besoins des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage. »

#### Brassage d'idées

Le MEES se livre à un vaste brassage d'idées dans l'espoir de venir à bout de la pénurie d'enseignants, qui ne peut que s'amplifier dans la prochaine décennie.

**On veut aider à répondre à la pénurie, mais notre grande préoccupation, c'est la qualité de la formation**

SERGE STRIGANUK



Plus de 100 000 élèves viendront s'ajouter au réseau d'écoles publiques dans les 11 prochaines années, selon les prévisions du ministère. Le nombre d'élèves doit augmenter de 14 % d'ici 2029, et de 16 % dans les écoles francophones. La hausse des effectifs atteindra même 29 % dans les trois commissions scolaires francophones de l'île de Montréal.

« Il va falloir penser un peu "en dehors de la boîte" pour trouver des solutions à la pénurie », dit Fernand Gervais, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval.

Il faut faciliter la reconnaissance des diplômes étrangers pour permettre aux nouveaux arrivants qui ont les compétences d'enseigner dans le réseau québécois, disent nos sources. Des professeurs ayant un brevet d'une autre province, dont l'Ontario, se plaignent aussi de la paperasse et des examens obligatoires pour enseigner au Québec.

Le ministère et ses partenaires réfléchissent aussi à la possibilité d'appeler des retraités à la rescousse sans pénalité financière pour des postes d'enseignant ou de direction d'école.

La mise en place de partenariats entre cégeps et universités, pour créer de nouveaux postes d'enseignants adjoints — sur le modèle des *assistant teachers* canadiens — fait aussi partie des scénarios évoqués dans le milieu de l'éducation. Le MEES s'est engagé à ce qu'il y ait deux adultes par classe au préscolaire et à la première année du primaire. Ces professeurs adjoints pourraient être la deuxième personne en classe, indiquent nos sources. Il faudrait pour cela négocier des ententes avec les syndicats.

## Pas une priorité

### MARDI GRAS

SUITE DE LA PAGE A 1

« La société civile ainsi qu'une majorité d'artistes se sont mobilisés pour faire annuler le Kanaval en signe de protestation contre tout ce qui se passe en ce moment », observe le compositeur, remixeur, DJ et pionnier du rara house Gardy Girault, qui se produira à Montréal le 22 mars.

« C'est une manière de dire : n'essayez pas de faire dévier la conviction que nous avons que les choses doivent changer dans le pays. On ne veut pas de distraction, on garde le focus sur le changement qu'on demande, sur les explications concernant l'argent perdu dans [le scandale de la dilapidation de 5 milliards de dollars canadiens du Fonds] PetroCaribe, on veut des solutions, on veut des propositions durables. Trois ou quatre jours de carnaval, ce n'est pas notre priorité, maintenant. »

Ainsi, la population, appuyée par une majorité d'artistes, dont les importants orchestres kompa T-Vice et Djakout #1, lesquels se sont abstenus de diffuser

leurs merengues carnavalesques cette année, se retient de célébrer le Kanaval en raison de la « situation d'instabilité sociale et du déclin économique extraordinaire », assure Girault.

« C'est une tradition qui perdure depuis très longtemps, qui se déroule chaque année ; si le carnaval n'a pas lieu, ça signifie que le pays souffre, en quelque sorte », abonde le compositeur et DJ Michael Brun, qui, après s'être fait un nom sur la scène house internationale, présentera vendredi à la Société des arts technologiques (SAT) son projet *Bayo*, fusionnant rythmes et chants populaires de son île natale avec les tendances électroniques de l'heure.

« De mon vivant, je n'ai jamais connu l'annulation du carnaval. »

Si la majorité des musiciens unissent leurs voix à celles des citoyens, une minorité d'entre eux, affirme Gardy Girault, « ne voient pas les choses de la même façon ; selon eux, le carnaval est nécessaire puisqu'il suscite de l'activité économique ».

Ainsi, jeudi dernier, une coalition d'orchestres — Boukman Eksperyans, RAM, Barikad Crew, Kreyòl La, entre autres — a tenu une conférence de presse pour défendre la tenue du carnaval, lequel sert aussi à stimuler l'économie locale, et particulièrement celle de l'industrie musicale du pays.

Car depuis l'instauration d'un Carnaval national (et itinérant) en 2012, les subventions accordées par l'État aux municipalités pour organiser le carnaval ont gonflé pour atteindre cette an-

née environ 50 millions de gourdes (803 000 \$CAD). D'aucuns y voient une manœuvre de politisation des activités carnavalesques de la part du pouvoir, alors que d'autres remettent en question la pertinence de l'utilisation de ces fonds publics, un sujet récurrent sur la scène musicale depuis plusieurs années.

La population « a réalisé cette année que c'était une aberration, commente Girault. On s'est enfin demandé, après tout ce temps : qu'est ce que ça change ? Se mettre dans cette ambiance carnavalesque pendant trois jours, c'est comme se poser sur un nuage, mais après, la réalité frappe à nouveau. Les sommes dépensées pour le carnaval, mieux vaudrait les investir dans les hôpitaux, dans l'éducation, dans les centres culturels où au moins on pourrait en profiter toute l'année durant, pas seulement durant ces trois jours de carnaval », dit-il en reconnaissant que ces quelques millions de gourdes mieux investies « ne propulseront pas le pays dix ans en avant ».

#### Métissage moderne

Les Haïtiens ont néanmoins pu profiter des excellents merengues carnavalesques des musiciens de l'île, plusieurs centaines d'entre eux ayant été proposés depuis le début de l'année.

« Cela peut être difficile à saisir pour qui n'est pas originaire d'Haïti, mais cette période est très importante pour les artistes, indique Michael Brun. Le carnaval est un long processus durant lequel les musiciens présentent de nouvelles chansons, pas seulement festives,

**Le carnaval est un long processus durant lequel les musiciens présentent de nouvelles chansons, pas seulement festives, carnavalesques, mais surtout de nouvelles chansons qui abordent directement la situation politique, économique et sociale du pays**

MICHAEL BRUN



carnavalesques, mais surtout des chansons qui abordent directement la situation politique, économique et sociale du pays », comme le populaire merengue du duo Blayi One, *Prezidan Pa Pridan* (Le président n'est pas prudent) et son vidéoclip recyclant des images des récentes manifestations qui ont ébranlé le gouvernement.

Depuis quelques années, on peut entendre les voix de la nouvelle génération occuper l'espace carnavalesque, alors que les influences contemporaines, hip-hop, dancehall, rabodày et musiques électroniques percolent dans le rara, les musiques rasin et kompa, qui constituent le répertoire du Kanaval.

Exactement le genre de métissage moderne que pratiquent Gardy Girault, enfant des années 1990 « marqué autant par la danse de SNAP, Technotronic, D'Alban que par le house de Louis Vega », et son ami Michael Brun, lequel a participé à la mi-février au Krewè du Kanaval organisé par Arcade Fire à La Nouvelle-Orléans.

Le concept du projet *Bayo*, que Michael Brun présentera vendredi à la SAT, « est de redonner — c'est la signification du mot bayo. On entend toujours qu'Haïti prend [l'aide qu'on lui donne], j'avais envie de redonner, d'abord en lien avec l'histoire du pays et toute la culture qu'elle a à offrir. [...] C'est un mélange de performance *live*, avec des chanteurs et des rappers, et de DJ *set*, une expérience pleinement haïtienne dans un même concert », avec plusieurs invités spéciaux, dont un orchestre rara.

## Mei veut tout découvrir sur le Québec.

Nous avons pour vous, Mei, une multitude d'activités et d'outils **d'initiation à la langue française**, une **ligne du temps numérique** pour découvrir l'histoire du Québec et une **collection pratique** destinée aux nouveaux arrivants qui vous guidera sur votre terre d'accueil !

banq.qc.ca

TOUT CE QU'IL VOUS FAUT.



Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Québec



Un juif regarde un panneau consacré au pape Pie XII au Mémorial de la Shoah de Yad Vashem, à Jérusalem.

GALI TIBBON AGENCE FRANCE-PRESSE

HOLOCAUSTE

# « L'Église n'a pas peur de l'histoire »

Le pape annonce l'ouverture des archives du Vatican sur Pie XII

FANNY CARRIER  
À LA CITÉ DU VATICAN  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le pape François a annoncé lundi l'ouverture en mars 2020 des archives du Vatican sur le pontificat de Pie XII (1939-1958), après des décennies de polémiques sur son attitude face à la Shoah.

De nombreux chercheurs réclament depuis des années de pouvoir examiner pourquoi Pie XII n'est pas intervenu davantage contre la Shoah, une attitude que des organisations juives dénoncent comme une forme de complicité passive.

« J'ai décidé que l'ouverture des archives du Vatican pour le pontificat de Pie XII aurait lieu le 2 mars 2020 », au 81<sup>e</sup> anniversaire de l'élection d'Eugenio Pacelli, a déclaré le pape en recevant les archivistes du Saint-Siège. « L'Église n'a pas peur de l'histoire », a-t-il affirmé.

À Jérusalem, le Mémorial de la Shoah de Yad Vashem a salué cette décision « qui va permettre des recherches ouvertes et objectives de même qu'une étude complète des questions liées à l'attitude du Vatican en particulier, et de l'Église catholique en général, pendant l'Holocauste ».

En 2012, le mémorial avait modifié le panneau sur Pie XII dans son musée, expliquant que son attitude face à la Shoah était « objet de controverses ».

Le gouvernement israélien s'est déclaré « satisfait de cette décision » et a souhaité qu'elle permette « d'avoir accès aux archives pertinentes ».

Controverses

Alors que Jean XXIII (1958-1963), Paul VI (1963-1978) et Jean-Paul II (1978-2005) ont été canonisés, le procès en béatification de Pie XII, relancé en 2009 par Benoît XVI, est au point mort en raison de ces controverses.

Pour beaucoup d'historiens, Eugenio Pacelli, qui avait longtemps été nonce (ambassadeur) en Allemagne avant de diriger la diplomatie du Vatican, aurait dû condamner bien plus fermement le massacre des juifs, mais ne l'a pas fait pour ne pas mettre en péril les catholiques dans l'Europe occupée.

Une pièce de théâtre, *Le vicaire*, du dramaturge allemand Rolf Hochhuth

en 1963, adaptée en 2002 dans le film à charge *Amen*, du Franco-Grec Costa-Gavras, a largement contribué à cette image.

D'autres historiens assurent en revanche qu'il a sauvé des dizaines de milliers de juifs italiens en demandant aux couvents de leur ouvrir leurs portes.

Selon M<sup>re</sup> Sergio Pagano, responsable des Archives secrètes du Vatican, les travaux en vue de cette ouverture ont débuté sous Benoît XVI en 2006, après l'ouverture des archives sur le pontificat de Pie XI (1922-1939).

À cette époque, le Saint-Siège pensait que tout serait prêt à l'horizon 2014-2015, mais l'étendue de la documentation et le manque de personnel ont allongé les délais, a rappelé M<sup>re</sup> Pagano dans l'*Osservatore Romano*, le quotidien du Vatican.

Selon lui, ce patient travail d'archivage sur « une période cruciale pour l'Église et pour le monde » permettra aux historiens de découvrir une « œuvre surhumaine d'humanisme chrétien ».

« J'assume cette décision », a déclaré lundi le pape François, « sûr que la recherche historique sérieuse et objective saura évaluer sous sa juste lumière, avec les critiques appropriées, les moments d'exaltation de ce pape et, sans doute aussi, les moments de graves difficultés, de décisions tourmentées, de prudence humaine et chrétienne ».

Ces décisions « pourront paraître à certains comme une réticence et furent en fait des tentatives [...] de maintenir, dans les périodes de ténèbres les plus profondes et de cruauté, la petite flamme des initiatives humanitaires, de la diplomatie cachée mais active », a assuré le souverain pontife argentin.

Dans une interview en 2014, il s'était montré plus incisif : les alliés « connaissaient parfaitement le réseau ferroviaire pour transporter les juifs vers les camps de concentration. Ils avaient les photos. Mais ils n'ont pas bombardé ces lignes. Pourquoi ? ».

En revanche, Pie XII a caché des milliers de juifs dans les couvents, jusqu'à Castel Gandolfo.

« Là, dans la maison du pape, dans sa chambre, 42 bébés sont nés, fils de juifs et d'autres persécutés », avait rappelé le pape François.

SANTÉ

# Implants mammaires : des milliers de Québécoises à risque

STÉPHANIE MARIN  
LA PRESSE CANADIENNE

Le ministère de la Santé du Québec veut que toutes les Québécoises — elles seraient des milliers — qui ont reçu des implants mammaires texturés depuis 1995 soient contactées et avisées d'un risque potentiel de cancer.

Le ministère a demandé à tous les établissements de santé d'ouvrir les dossiers de leurs patientes, dont les femmes ayant subi une intervention chirurgicale de reconstruction mammaire, afin de recenser celles ayant reçu ces implants spécifiques.

Ils doivent ensuite aviser les femmes concernées, c'est-à-dire toutes celles qui ont reçu de tels implants au cours des 24 dernières années.

Le risque de développer ce cancer serait faible, soit de 1 femme sur 30 000, a indiqué une porte-parole du ministère de la Santé du Québec, Marie-Claude Lacasse. Mais le ministère veut que les femmes soient informées.

Cette décision de Québec a suivi une mise à jour publiée par Santé Canada à la mi-février. Le ministère fédéral signalait alors une augmentation du nombre de cas du lymphome anaplasique à grandes cellules associé aux implants mammaires texturés chez les Canadiennes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Santé Canada avait été informé de 22 cas confirmés et de 22 cas soupçonnés.

Selon le ministère fédéral, il ne s'agit pas d'un cancer des tissus mammaires, mais d'une forme rare de lymphome non hodgkinien, c'est-à-dire un cancer touchant le système immunitaire qui peut apparaître plusieurs mois ou années après la pose d'implants mammaires. Il se caractérise généralement par l'accumulation de liquide entre l'implant et les tissus environnants.

Les implants visés ont une surface texturée qui ressemble à du papier sablé très fin et qui ont, selon des chirurgiens, une meilleure adhérence aux tissus que les implants à surface lisse, ce qui augmente leur stabilité dans la poitrine.

Un nombre difficile à estimer

Il est difficile de savoir combien de femmes au Québec ont reçu ce type d'implants avant que les hôpitaux et cliniques aient fait le tour de leurs dossiers. Mais le ministère de la Santé du Québec estime qu'elles pourraient être 15 000. Seulement 10 % des femmes

ayant des implants ont des modèles de type texturés, a-t-il ajouté.

Les femmes seront avisées par lettre des symptômes à surveiller — tels qu'un gonflement anormal d'un sein, des douleurs ou une masse palpable, entre autres — et à prendre rendez-vous avec leur médecin pour un suivi, le cas échéant.

Le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) indique sur son site Internet qu'il va contacter toutes ses patientes pour les informer du risque « très faible, mais potentiel », de ce lymphome. Il a mis en place une ligne téléphonique à leur disposition.

Ce cancer demeure très rare, écrit le CUSM, qui note qu'un seul cas a été répertorié au Québec, et que la patiente a été traitée avec succès.

La conclusion de la mise à jour de l'examen d'innocuité de Santé Canada est attendue pour le printemps 2019.

Bientôt une action collective ?

Au Québec, une demande d'autorisation d'intenter une action collective contre des fabricants de ces implants mammaires texturés a été déposée à la Cour. Le recours n'a pas encore reçu le feu vert d'un juge.

Selon l'un des fabricants visés par ce recours, Allergan Canada, il n'y a eu aucune nouvelle donnée clinique concernant l'examen du profil avantages-risques des implants mammaires texturés. L'augmentation du nombre de cas de lymphome anaplasique à grandes cellules associé aux implants mammaires signalés à Santé Canada serait principalement attribuable à l'attention récente des médias et à une plus grande sensibilisation à cette maladie, fait-il valoir sur son site Internet.

En France, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé a recommandé en novembre aux chirurgiens de ne plus utiliser les implants mammaires texturés. Elle a aussi demandé en décembre à la société Allergan de procéder au rappel de ses implants texturés actuellement en stock.

**Le risque de développer ce cancer serait faible, soit de 1 femme sur 30 000, a indiqué une porte-parole du ministère de la Santé du Québec, Marie-Claude Lacasse**

## III ALGÉRIE

## Faire sauter les verrous

A

vec le mouvement de protestation pacifique contre la candidature d'Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat présidentiel, c'est toute une société qui se décide, dans un élan extraordinaire, à en finir avec le traumatisme de la « décennie noire » des années 1990. Ce traumatisme qui la faisait se taire aura été bien entretenu depuis vingt ans au nom « de la sécurité et de la paix » par une classe dirigeante accrochée à ses privilèges.

Et maintenant que le réveil sonne, il est difficile d'imaginer que les Algériens puissent être dupes de l'absurde concession que leur a faite dimanche par la voix de sa coterie leur président grabataire et fantomatique. Écrivez-moi le 18 avril prochain, leur a-t-il proposé, et je vous promets d'organiser ensuite des élections précipitées auxquelles je ne serai pas candidat.

Ou bien, faut-il comprendre, la répression risque de renvoyer la colère à ses cachots.

La décennie noire, ce sont l'annulation des législatives de 1991 devant la victoire au premier tour du Front islamique du salut (FIS) et la plongée du pays dans une guerre civile qui coûta la vie à au moins 100 000 personnes.

Arrivé au pouvoir en 1999, Bouteflika est bien parvenu à incarner le retour à l'ordre et une forme, certes incomplète, de réconciliation nationale. Avec lui se sont appliquées, grâce à la rente pétrolière, d'importantes politiques de développement. L'État-providence algérien subventionne la petite entreprise et les produits de base, et met sur pied une politique utile de logements pour faire face aux centaines de milliers de personnes déplacées par la guerre civile. Les Algériens lui en savent gré.

Sauf que l'homme a maintenant largement dépassé sa date de péremption politique. Après l'AVC qui l'a terrassé en 2013, il a été réélu en 2014 avec 82 % des voix au terme d'une campagne à laquelle il n'a pas participé et que l'opposition a boycottée. Il est entendu que la légitimité de ce héros de la guerre d'indépendance s'est étiolée et que M. Bouteflika, duquel Paris aurait dû apprendre à se distancier, aurait déjà dû avoir quitté le pouvoir.

Manifestement, la demande de sursis ne vise donc pour le régime qu'à gagner du temps, de manière non pas tant à lancer le pays sur la voie d'une véritable transition démocratique qu'à préserver les intérêts de l'élite qui tient le pouvoir à Alger. Si ce président qui n'en est plus un avait vraiment entendu l'appel de la population à un « changement du système », ainsi qu'il le prétend dans sa déclaration de dimanche, il démissionnerait tout de suite. Et le scrutin du 18 avril serait reporté en espérant que pourraient être réunies les conditions d'un climat électoral plus sain.

•••••

La colère populaire est spontanément politique en ce que les Algériens n'ont plus pu cacher leur incrédulité à l'idée insensée qu'on ose même redéposer la candidature de M. Bouteflika, vu son état de santé. « On n'ira pas voter pour une chaise vide », scandent les manifestants. Avec raison. On insulte leur intelligence. On fait le pari qu'ils ont trop peur de revivre une « décennie noire » pour dénoncer cette mascarade. Pari raté.

Mais c'est aussi que la chaise est vide sur le plan socio-économique. Ou du moins qu'elle se vide. La fameuse rente pétrolière, dont la minorité aux commandes approprie la plus grande part, se dégonfle lentement mais sûrement avec la chute du prix du pétrole depuis 2014 et peut de moins en moins financer les programmes sociaux et les projets d'infrastructures. L'Algérie « n'a plus les moyens de cette politique d'achat de la paix sociale », dit, avec d'autres, l'historienne Karima Dirèche dans *Le Monde*. C'est un modèle à bout de souffle, constate pour sa part l'International Crisis Group. Le fait est que plus du quart des jeunes Algériens sont aujourd'hui au chômage et qu'on voit mal comment leur situation, dans l'ordre actuel des choses, pourrait bientôt s'améliorer.

La crise en Algérie n'est d'ailleurs pas sans parallèle avec celle que traverse le Venezuela. Dérivant politiquement, l'un et l'autre n'écourent que les sirènes de la rente pétrolière, échantonnant complètement à diversifier leur économie, piégés par la « malédiction des ressources ».

Ce sont tous ces verrous que les Algériens voudraient voir (et faire) sauter. Entre un régime qui s'accroche et une opposition faible qu'on n'a pas laissée s'organiser, il n'est qu'à plaider pour que le ras-le-bol de la rue contribue à sortir de l'ornière la vie politique algérienne.

**Si ce président qui n'en est plus un avait vraiment entendu l'appel de la population à un « changement du système », ainsi qu'il le prétend dans sa déclaration de dimanche, il démissionnerait tout de suite**

## LIBREOPINION

## Non pas l'abolition, mais la séparation du cours ECR

Gaston Marcotte

Professeur associé à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval et président-fondateur du Mouvement Humanisation

Dès son lancement, le cours Éthique et culture religieuse a été considéré comme un programme bâtarde par de nombreux observateurs qui s'y opposaient. Ce programme visait à concilier l'inconciliable, c'est-à-dire, deux concepts totalement opposés de la nature humaine et de son développement.

Avant de complètement revoir, corriger et améliorer ce programme hybride comme le premier ministre et le ministre de l'Éducation le proposent, il faut avant tout séparer ces deux matières pourtant indispensables à une éducation fondamentale. Critiqué autant par des croyants que des non-croyants, ce programme résulte des pressions du

lobby religieux et du Conseil des affaires religieuses, qui ont fait reculer le gouvernement malgré la résistance de hauts fonctionnaires et d'une majorité de Québécois.

L'opposition acharnée du lobby religieux contre la séparation de l'éthique et de la culture religieuse est compréhensible. Les chefs religieux sont très conscients que, dès que les démocraties offriront un véritable programme d'éthique fondé sur la nature humaine, les religions perdront progressivement leur raison d'être, puisqu'elles se fondent sur un monde surnaturel.

Présentement, le ministre de l'Éducation veut le laisser dans sa structure actuelle. Pourtant, ces deux volets relèvent de registres différents. Les intégrer dans le même programme d'enseignement est non seulement irrationnel, mais immoral. C'est un crime contre la conscience des enfants et des adolescents, qui sont en train

« QUI VEUT LA PEAU DU PARTI QUÉBÉCOIS ? »...



## LETTRES

## Santé Canada, vraiment ?

Je ne suis pas un spécialiste du glyphosate, mais plutôt un observateur qui n'aime pas ce qu'il voit dans l'usage du Roundup en agriculture. La compagnie Bayer, longtemps associée aux remèdes pharmaceutiques, est-elle passée dans le camp adverse responsable de maladies, en faisant l'acquisition de Monsanto, propriétaire de la marque Roundup, cet herbicide controversé ?

Pourquoi le monde scientifique est-il divisé sur la question de l'utilisation du glyphosate comme désherbant ? Si certains chercheurs, souvent à la solde de l'industrie des herbicides, nient le potentiel de dangerosité de ce produit sur la santé et l'environnement, d'autres affirment le contraire en se basant sur des études indépendantes. Certains pays, comme la France, se sont montrés prudents face à ces herbicides en restreignant l'homologation de ces produits à cinq ans. Quant à lui, le Canada sous la gouverne de son agence de santé, a ouvert les vannes pour une durée de quinze ans. Par principe de précaution et comme il n'y a pas de fumée sans feu, Santé Canada n'aurait-il pas dû se méfier de Monsanto qui finance des recherches en ignorant le monde scientifique pour éteindre les feux ?

Là où le bât blesse encore plus, c'est lorsque l'on apprend que des agriculteurs utiliseraient le Roun-

dup en le pulvérisant sur des champs de céréales pour faciliter la récolte juste avant la moisson. Le glyphosate serait épandu sur une récolte presque mûre, forçant la plante à concentrer toute son énergie sur les graines affectées par le produit. N'oublions pas que ces mêmes graines seront à terme transformées en farine pour la fabrication du pain, des pâtisseries, des pâtes sèches et autres aliments que nous consommons quotidiennement.

Ces comportements sont nuisibles à la santé et à l'environnement. Santé Canada ne devrait-il pas se pencher sur cette question, puisqu'il en va justement de la santé des Canadiens ?

Marcel Perron

Nouvelle, le 2 mars 2019

## Université Facebook

Il existe une université avec des campus à la grandeur de la planète, qui n'exige aucun examen d'admission ni de présélection, et dont chaque étudiant peut également devenir professeur émérite en quelques jours. Cette institution révolutionnaire et accessible à tous de par sa gratuité, forme des millions de cerveaux dans tous les domaines de la connaissance humaine en quelques clics : c'est l'Université Facebook (UF).

Par exemple, les découvertes que les humains avaient réalisées depuis des millénaires ont été balayées en quelques jours lorsque de savants professeurs de l'UF ont décrété que notre planète était plate, et non ronde comme on nous l'avait démontré depuis des siècles. Depuis plus de

150 ans, la science officielle recommandait l'administration de vaccins pour prévenir des maladies contagieuses qui, auparavant, faisaient des ravages parmi la population. Grâce aux éminents médecins spontanés formés à l'UF, nous savons maintenant que ces vaccins sont extrêmement dangereux et qu'il vaut mieux les éviter à tout prix. Toujours dans le domaine de la santé, nous apprenions que les céréales pour bébés produisent des miracles pour augmenter en quelques minutes le taux de fer sanguin avant un don de sang. Cette nouvelle vient détruire toutes les études antérieures qui statuaient que le fer d'origine végétale, très différent de celui des humains, n'était que très peu absorbé (1 % à 5 %) par notre système.

L'UF, c'est à la fois l'Université des Fake News, l'Université de la Fantaisie et l'Université de la Folie. N'en déplaise aux savants de l'UF, je continue d'admirer les levers et les couchers d'un soleil rond comme ma Terre, je suis assidue aux campagnes de vaccination annuelle pour me garder en santé quand des tas de gens autour de moi sont malades, et je consomme plusieurs repas de foie de porc pour augmenter mon taux d'hémoglobine avant un don à Héma-Québec. Comme je fais partie des aînés de notre société, je reste fidèle aux enseignements de mon *alma mater*, pour mon bien-être et celui de mes semblables. Je laisse à d'autres le (dé)plaisir d'étudier à l'UF!

Annette Côté, B. Sc., M. Sc. (nutrition en santé communautaire) Diplômée de l'Université Laval Le 28 février 2019

**Intégrer [les deux volets du cours ECR] dans le même programme d'enseignement est non seulement irrationnel, mais immoral. C'est un crime contre la conscience des enfants et des adolescents, qui sont en train de construire une carte mentale de la réalité, du monde, de la vie, d'eux-mêmes, de la société et de l'humanité qui devrait respecter la réalité et la raison.**

gnité, l'éducation obligatoire devra offrir aux élèves un programme d'humanisation fondé sur une science et un art transdisciplinaires du développement humain, qui n'existe pas présentement, bien que nous ayons toutes les connaissances théoriques et pratiques pour les développer.

Le gouvernement actuel a une chance unique d'extirper le Québec du cul-de-sac politico-religieux dans lequel il est enlisé comme bien d'autres pays. Pour cela, le premier ministre et les ministres doivent être enseignants. Ils doivent expliquer au peuple québécois que seul un plus grand respect de la dignité humaine est susceptible d'unir l'ensemble de la société dans des projets au service du bien commun.

Il faut surtout cesser de nous diviser et de gaspiller des sommes astronomiques de temps, d'énergie et d'argent, qui devraient servir plutôt à améliorer les services communs comme l'éducation et la santé.

# Véganisme : vertu morale ou imposture ?

Rémi Lesmerises  
Biologiste

La morale a grandement évolué au cours de l'histoire. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, lors de la première grande Exposition universelle à Paris, on présentait des autochtones provenant des différentes colonies françaises dans des cages, un peu comme un zoo le fait aujourd'hui avec les animaux, pendant qu'aux États-Unis l'esclavage était encore la norme. Des écrits de l'époque établissaient clairement une distinction entre les différentes « races d'humains », les castes inférieures étant jugées tenir davantage des animaux que de l'homme civilisé. Évidemment, avec une telle posture morale, l'exploitation de ces ethnies ne causait plus aucune difficulté, puisque l'exploitation animale avait toujours été considérée comme allant de soi.

Quel lien avec le véganisme, me direz-vous ? J'y viens. On pourrait croire que l'évolution normale de la morale devrait logiquement mener à l'inclusion des animaux sensibles à leur environnement et à la douleur dans ce « nous » égalitaire qui exclut toute exploitation. Toutefois, il faut voir qu'il n'y a pas eu d'évolution formelle dans notre positionnement par rapport au reste du vivant. De tout temps, les humains ont fait une distinction entre leur propre espèce et les autres. Le meurtre a toujours été la faute suprême et n'a jamais été considéré sur un pied d'égalité avec la mise à mort d'un animal. Même les esclavagistes devaient rabaisser les victimes de leur trafic à des bêtes pour justifier leurs agissements. Il y a donc eu évolution morale, mais au sein de notre propre espèce.

Il y a également eu une évolution morale dans notre perception de cet autre grand groupe que constitue le reste du vivant. Les recherches en comportement animal, en études de la douleur et en biologie cérébrale nous ont permis de retrouver chez plusieurs espèces animales des caractéristiques que nous avions l'habitude de considérer comme exclusi-

**Pourquoi ne pas reconnaître que notre propre espèce a aussi le droit de répondre à ses besoins et qu'il est naturel qu'elle le fasse ? Pourquoi ne pas vouloir protéger la nature en acceptant d'en faire partie intégrante ? Si on accepte ces postulats, le véganisme, ou toute doctrine visant à exclure la consommation de produit animal, n'a plus de raison d'être.**

vement humaines. La question est maintenant de savoir si l'évolution de cette morale va se poursuivre pour inclure graduellement les autres règnes, à savoir les végétaux, les champignons et autres micro-organismes. Si cette évolution est réellement basée sur les avancées scientifiques, il semblerait que oui. Des études de plus en plus nombreuses sur les végétaux font état de systèmes de communication interindividuels aériens ou mycorrhiziens. Cette communication, plus efficace entre individus apparentés, sert à avertir les autres individus de se prémunir contre le broutement (sécrétion de composés chimiques, rétraction des feuilles, etc.). Même s'il est présentement impossible de statuer si les plantes ressentent ou non de la douleur, au sens humain du terme, elles synthétisent des anesthésiants lorsqu'elles sont blessées et leurs réseaux de cellules comportent des similarités frappantes avec les neurones du règne animal. La frontière entre les organismes vivants, du point de vue de la conscience, s'effrite.

Ces découvertes mettent en lumière que la principale distinction est encore une fois purement anthropomorphique.

Puisque nous accordons naturellement à notre propre espèce un statut supérieur (pas par supériorité divine ou intrinsèque, mais parce que notre survie est plus importante pour nous que celle des autres espèces), certains ont étendu cette prétention aux espèces vivantes auxquelles il est possible de s'identifier. C'est pourquoi les mammifères et les oiseaux, par leur esthétique, mais surtout par leur comportement qui nous rappelle notre propre humanité, sont toujours l'objet d'une protection et d'une attention plus importantes que les autres espèces animales. De la même façon qu'on a rabaisé certains humains au niveau animal pour justifier leur exploitation ou leur extermination, on élève certaines espèces vivantes au niveau de l'humain pour justifier leur protection intégrale. C'est malheureusement faire preuve d'aveuglement volontaire dans les deux cas.

Puisque cette distinction entre les espèces et les règnes du vivant quant au niveau de conscience est arbitraire, pourquoi certaines espèces peuvent-elles être exploitées à loisir et d'autres doivent-elles être épargnées ? Pourquoi ne pas considérer que toutes les espèces méritent notre respect et ont un droit égal à la vie ? Pourquoi ne pas reconnaître que notre propre espèce a aussi le droit de répondre à ses besoins et qu'il est naturel qu'elle le fasse ? Pourquoi ne pas vouloir protéger la nature en acceptant d'en faire partie intégrante ? Si on accepte ces postulats, le véganisme, ou toute doctrine visant à exclure la consommation de produit animal, n'a plus de raison d'être.

Que faire alors avec notre morale et nos enjeux éthiques ? Tout simplement utiliser notre intelligence pour répondre à nos besoins en limitant au maximum nos impacts sur la qualité de vie des organismes qui vont être consommés ou utilisés, de même que pour ceux qui cohabitent avec nous sans que nous les utilisions. Utiliser notre intelligence pour rendre leur existence la plus naturelle et leur mort la plus indolore et rapide possible. Tout simplement.

# Quand l'État chérissait l'art underground

Dès sa naissance, la contre-culture a intégré les institutions

Anithe de Carvalho  
Historienne de l'art et professeure

La contre-culture s'est en grande partie développée dans les premiers regroupements hippies, au sein des communes. Des revues comme *Logos*, *Le voyage* et *Mainmise* y ont également beaucoup contribué. Suivant la maxime de Ian Dury, « Sex & Drugs & Rock & Roll », les disciples de la contre-culture ont des relations sexuelles libres, consomment toutes sortes de drogues et évoluent au son de la musique rock. [...] On assiste alors à l'émergence d'une culture « autre » et singulière, qui tente d'avoir droit de cité au sein de la société.

C'est dire donc que lorsqu'on entend le terme art underground, nous sommes portés à croire qu'il s'agit d'un art marginal, rebelle, inconnu ou mal connu des élites culturelles. [...] Pourtant, la contre-culture en arts visuels, bien qu'elle fût contestataire et revendicatrice, voire néo-avant-gardiste et engagée, a pris naissance et s'est dessinée à l'intérieur du champ de l'art. La contre-culture n'a pas été récupérée par l'establishment, comme on a eu tendance à le penser.

## Démocratie culturelle

Les artistes de la néo-avant-garde artistique des années 1960 et 1970 contestent l'art traditionnel et sa fonction interne dans le milieu de l'art, tout en lui attribuant un rôle émancipateur, grâce auquel il donnera naissance à de nouvelles formes d'art. Celles-ci pourront même être réalisées avec la collaboration de publics variés, et investiront des lieux inusités. Cette vision chez les artistes d'un art qui peut être fait par toutes et tous rejoint la nouvelle vision culturelle de l'État. Si la visée de la démocratisation de la culture est de rendre accessible la culture d'élite à un public plus large, celle de la

## Des Idées en revues



paru dans la revue *À babord!*, février-mars 2019, no 78.

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte

démocratie culturelle est très différente. Cette dernière consiste à faire la promotion de la culture au sens large. Elle naît des traditions et des coutumes populaires et est produite par les gens eux-mêmes. [...]

Dès 1968, on voit apparaître le terme « animation culturelle » chez les artistes et les groupes comme Fusion des arts et Maurice Demers, qui suscitent une autre idée de l'art, de l'artiste, du public, du financement et des lieux de diffusion. Si, d'un côté, le milieu artistique veut réinventer le monde avec le public, de l'autre côté, le gouvernement est prêt à réviser ses propres orientations en matière culturelle et à les adapter à une vision plus large, englobant les nouveaux publics participatifs que certains voudraient voir naître et proposant des activités d'animation socioculturelle répondant à leurs besoins. [...]

Cette conception de l'animation socioculturelle suppose l'intervention d'un artiste animateur au sein d'une activité culturelle ouverte à de nouveaux publics, considérés comme des partenaires. Ces nouveaux publics sont diversifiés et sont invités à s'impliquer spontanément au sein de rassemble-

ments volontaires — ils deviennent les producteurs mêmes de leurs propres biens culturels. On peut alors mettre en parallèle les caractéristiques du modèle de la démocratie culturelle et ce que l'artiste néo-avant-gardiste met en place. De cela découle une nouvelle vision, une autre façon de voir la fonction sociale émancipatrice de l'art, qui sera assumée de concert par l'artiste et le public, dans des espaces inusités pour la diffusion artistique, et qui profitera de nouvelles ressources financières. En outre, l'État et les artistes semblent désormais partager un ensemble de valeurs humanistes. Le financement viendra de nouveaux programmes fédéraux Perspectives jeunesse (1971), Initiatives locales (1971) et Explorations (1973-1974) du Conseil des arts du Canada.

Mais plusieurs observateurs et observatrices ont critiqué ces programmes et les ont accusés de tenter de soumettre les jeunes au contrôle étatique. Ou au contraire, de lui échapper. Dans son autobiographie, le ministre Gérard Pelletier affirme, par exemple, qu'il était devenu dangereux de financer les emplois des jeunes cadets de l'armée au moment où le Front de libération du Québec (FLQ) était très populaire chez la jeunesse. Il considérait plus approprié de faire dériver les subventions des emplois d'été des cadets vers les autres programmes d'employabilité. Autrement dit, on ne voulait pas subventionner la formation militaire des jeunes membres du FLQ!

Les œuvres underground réalisées avec un public s'inscrivent dans les nouveaux enjeux et tendances historiques en matière d'étatisation de la culture, dans le cadre de la mise en place d'un nouveau paradigme des politiques culturelles, celui de l'idéologie de la démocratie culturelle, qui vise entre autres à atteindre de nouveaux publics. La plupart du temps, ces œuvres sont réalisées avec l'assentiment de l'État et des institutions culturelles et artistiques, au moment de l'élargissement d'un champ culturel dont la vision de l'art relève aussi de l'idéologie de la démocratie culturelle. Voilà la manière dont la contre-culture, dès sa naissance, a elle-même intégré les institutions.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues* ? Écrivez à [rdutrisac@ledevoir.com](mailto:rdutrisac@ledevoir.com).

# L'avocat de Harvey Weinstein

PIERRE TRUDEL



Le 28 février dernier, dans un article du *Chronicle of Higher Education*, Randall Kennedy relate la vendetta contre un professeur de la Faculté de droit de l'Université de Harvard. Un exemple extrême de ces revendications pour des « espaces sécuritaires » (*safe spaces*), une pathologie qui envahit de plus en plus les universités nord-américaines.

Ronald S. Sullivan Jr. est professeur de droit à l'Université de Harvard et doyen de la Winthrop House, l'une des 12 résidences du collège. Premier homme noir à occuper un tel poste, il dirige l'Institut de justice pénale et l'atelier de plaidoiries de Harvard. En 2008, il était conseiller dans l'équipe de campagne du sénateur Barack Obama en matière de justice pénale. Il a représenté la famille de Michael Brown, ce jeune Noir abattu par un policier en août 2014 à Ferguson (Missouri) alors qu'il n'était pas armé, dans le procès contre la ville de Ferguson. Ses travaux ont abouti à la libération de plus de 6000 personnes incarcérées à tort.

Voilà un avocat et universitaire au parcours exemplaire. Pas pour tout le monde. Depuis quelques semaines, plusieurs étudiants demandent que Sullivan soit démis de ses fonctions de doyen.

## Défendre Harvey Weinstein

Ronald S. Sullivan Jr. n'est pas accusé d'actes répréhensibles. Son tort ? Il a accepté d'être l'avocat de Harvey Weinstein, ce producteur de cinéma déchu, accusé de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles. Aux yeux de certains défenseurs des droits des victimes, ce serait là une faute grave. Si grave que cela mettrait en péril leur droit à un espace sécuritaire au sein de l'Université.

Ce type de revendications pour des espaces sécuritaires repose souvent sur l'affirmation d'un sentiment d'« inconfort » que l'on tente de présenter comme un argument rationnel. Au nom de vagues impressions individuelles, on ne revendique rien de moins que la mise à l'écart des droits fondamentaux des autres. Une telle démarche doit être prise pour ce qu'elle est : une manifestation de caprices.

Bien sûr que les accusés de crimes sont rarement des personnages *a priori* sympathiques. Lors d'un procès où l'accusé doit répondre de gestes graves, plusieurs sont tentés de s'interroger sur la « moralité » de l'avocat qui défend l'accusé. L'un des plus anciens débats au sujet des différences entre le droit et la justice concerne les interrogations au sujet du rôle de l'avocat. Mais un procès ne sera équitable et crédible que si l'accusé est jugé uniquement en fonction des dispositions de la loi dans le cadre d'un procès juste et équitable. À cette fin, nos lois reconnaissent le droit des accusés d'être défendus par un avocat de leur choix.

Les normes déontologiques des avocats font une nette distinction entre l'opinion qu'un avocat peut avoir quant à la culpabilité de son client et ses devoirs de le défendre de manière rigoureuse et compétente. C'est là que se situe l'essence même de cette profession. On pourrait croire que cela est évident pour tous, surtout à ceux qui sont engagés dans des études de droit. Il faut se détromper.

Un éditorial du *Harvard Crimson*, l'un des médias étudiants de l'Université de Harvard, reproche à Sullivan de s'être placé dans une situation incongrue. Une position qui l'empêcherait de prétendre de manière crédible assurer la sécurité de chacun contre les violences sexuelles sur le campus puisqu'il agit comme avocat d'une personne accusée de tels crimes.

## Imputer à l'avocat les fautes de son client

Défendre un accusé de crimes devant la justice n'est pas cautionner les gestes qu'il a commis. Ce n'est pas non plus les excuser. Le rôle de l'avocat est de faire valoir les arguments factuels et juridiques afin que l'accusé puisse être condamné uniquement si les exigences prévues par les lois sont respectées. Imputer à un avocat les fautes de son client relève du populisme le plus pathétique.

Bien sûr, tout n'est pas parfait, loin de là ! Il est indéniable que le droit d'être effectivement défendu devant la justice demeure trop souvent tributaire du poids du compte bancaire de l'accusé. Il y a beaucoup de travail à faire pour rendre le système de justice vraiment équitable pour tous les accusés, et surtout pour l'ensemble des victimes.

Mais le vrai combat à mener pour assurer la protection des droits des victimes d'agressions sexuelles est celui de promouvoir le développement de processus judiciaires qui protègent effectivement les victimes et favorisent les dénonciations des actes répréhensibles.

Lancer des anathèmes contre ceux dont le seul tort est de défendre des accusés qu'on trouve infréquentables ne fait qu'affaiblir le processus judiciaire. C'est surtout faire bon marché du principe du procès équitable, qui inclut le droit de tout accusé à une défense pleine et entière dans le respect des lois. De la part d'étudiants d'une faculté de droit, c'est une posture qui étonne.

## Écrivez-nous !

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com). Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

III AGRESSIONS SEXUELLES

# Diffuser ou bloquer Michael Jackson ?

Le Cirque du Soleil reste muet alors que CKOI, Rythme et The Beat ne joueront plus la musique du roi de la pop

PHILIPPE PAPINEAU  
LE DEVOIR

Au lendemain de la diffusion du premier volet d'un documentaire sur Michael Jackson contenant de graves accusations de pédophilie, les acteurs du monde de la diffusion — et le public en général — jouent aux funambules sur le fil tenu entre un homme et son œuvre. Trois stations de Cogeco ont banni le chanteur alors que le Cirque du Soleil reste muet quant au maintien de son spectacle hommage à l'auteur de *Thriller*.

La statue du roi de la pop a beau s'effriter depuis longtemps en raison d'accusations de pédophilie (qui remontent à 1993), quelques coups de pioche supplémentaires font revolter plusieurs morceaux du mythe à la suite de la diffusion sur HBO du documentaire de quatre heures *Leaving Neverland*, réalisé par le Britannique Dan Reed. Au cœur de cette production se retrouvent James Safechuck, aujourd'hui âgé de 41 ans, et Wade Robson, 36 ans, qui racontent comment le chanteur les aurait violés de façon répétée.

Le format de cette production, avec de longs témoignages précis face à la caméra, qui se corroborent l'un l'autre, éclaire l'artiste sous une lumière plus crue que jamais.

Sous ces projecteurs, les réactions du public sur les réseaux sociaux divergent, certains dénigrant les médias et le documentaire pour son traitement du chanteur décédé en juin 2009, d'autres déversant leur colère sur Jackson. Les entreprises culturelles et médiatiques, quant à elles, marchent sur des œufs.

À commencer par le Cirque du Soleil, qui présente en ce moment au Mandalay Bay Theatre de Las Vegas le spectacle hommage *Michael Jackson One*. Contactée par *Le Devoir*, l'entreprise a expliqué par courriel que « comme des procédures légales sont en cours impliquant l'un de nos partenaires, nous ne commentons pas la situation ».

Le Cirque n'a pas précisé s'il avait entamé quelque réflexion à ce sujet.

Du côté des radios, seules les stations de Cogeco CKOI, Rythme et The Beat, ont bougé, décidant de ne plus diffuser la musique de l'auteur de *Beat It*. La décision est en vigueur depuis lundi matin.

« Nous sommes attentifs aux commentaires des auditeurs et le documentaire [de dimanche] soir crée des réactions », a expliqué à *Devoir* la directrice principale, communication marketing de Cogeco, Christine Dicaire.

Quelques auditeurs ont manifesté directement leur malaise à l'entreprise, « mais le tout est également un sentiment partagé dans la sphère publique, d'où notre retrait », a ajouté M<sup>me</sup> Dicaire.

## Rien chez Corus et Bell

Mais au Québec et au Canada, la plupart des radios sont en réflexion quant à leur programmation musicale. Chez Corus, qui compte 39 stations au pays, « il n'y a en ce moment pas de plans pour retirer les chansons [de Michael Jackson], mais nous suivons la situation de près », a expliqué Rishma Govani.

Chez Bell, autre gros joueur radio-phonique, on se contente de dire que l'entreprise est « à évaluer la situation » et qu'elle ne veut pas faire davantage de commentaires. Bell possède une soixantaine de postes, dont sept au Québec (Énergie, Virgin Radio, CHOM, Boom, entre autres).

Ni Corus ni Bell n'ont voulu expliquer en vertu de quels critères ils jugeront cet épineux sujet.

De son côté, Radio-Canada explique privilégier sur Ici Musique des contenus canadiens et francophones, mais ajoute que « tout en suivant avec attention l'évolution du dossier, la direction laisse à ses équipes la liberté ou non de programmer une chanson de Michael Jackson, tout en rappelant qu'il



Michael Jackson à son arrivée au palais de justice de Santa Barbara en mai 2005 pour répondre à des accusations de pédophilie

AARON LAMBERT SANTA MARIA TIMES / ASSOCIATED PRESS

est rarement entendu chez nous, sans égard à la controverse ».

## Le cas de la pop

« Je ne suis pas psychologue, ni sexologue, mais plus on creuse dans la vie de Michael Jackson, et plus on se rend compte qu'on a affaire à un personnage fort complexe, à la trajectoire trouble, raconte au *Devoir* Danick Trottier, professeur de musicologie à l'UQAM. Et c'est là où, pour moi, il faut toujours faire la distinction entre le résultat musical et le personnage lui-même. »

Le professeur note que plusieurs des musiciens classiques qu'il étudie, comme Wagner, voient leur génie souligné même s'ils ont un « passé très lourd ».

Ce qui ne semble pas être le cas en musique populaire, ajoute M. Trottier. « On a tellement personnalisé la musique populaire, on l'a tellement élevée autour de personnalités fortes que sont les chanteurs et chanteuses qu'on a tendance à ne pas voir tout ce qui se cache derrière la pop », dit le musicologue.

Un titre de Michael Jackson, à ses yeux, n'est pas juste Michael Jackson, mais c'est aussi les musiciens qui l'accompagnent, son réalisateur, Quincy Jones, une équipe qui a façonné son son.

En ce moment, témoigne-t-il, la tension est « vraiment forte entre bannissement et aveuglement, il y a cette espèce de dialectique qu'on a vue avec Bertrand Cantat ou Chris Brown, et qu'on voit avec R. Kelly et d'autres, illustre M. Trottier. Mais cette tension-là, je la trouve réductrice, elle est typique des débats qu'on a en ce moment, par exemple autour de *SLÁV*, où il y a une polarisation entre « je suis pour » ou « je suis contre ». Il y a des zones grises entre ces deux pôles-là qu'il faut regarder et mettre en perspectives. »

Professeur à l'université de Syracuse, Robert Thompson voit dans l'intensité des réactions au documentaire sur Mi-



chael Jackson l'effet du mouvement #MeToo. « Le degré de conscience est plus élevé », disait-il à l'Agence France-Presse samedi. Pour lui, « un documentaire aussi extrême pourrait complètement changer l'image posthume » du chanteur.

Toutefois, malgré l'accumulation des accusations, l'ancien leader des Jackson 5 conserve un noyau de fidèles que rien ne semble pouvoir atteindre. Pour Diane Dimond, qui a écrit le livre *Be Careful Who You Love: Inside the Michael Jackson Case*, « Jackson touche des gens au plus profond, même aujourd'hui ». Ses fans, dit-elle, « croiront à jamais qu'il était comme Jésus ».

De quoi aura donc l'air le test de la réalité ? Est-ce que le public changera de poste en entendant *Billie Jean* ou quittera le plancher de danse aux premières notes de *Smooth Criminal* ? « Je pense qu'au début les gens vont avoir une réaction épidermique, mais qu'après ils vont faire la part entre l'homme et l'œuvre », dit Danick Trottier.

Les héritiers de Michael Jackson ont quant à eux réfuté les allégations du documentaire et saisi la justice pour réclamer à HBO 100 millions de dollars au titre de ce qu'ils qualifient d'« assassinat posthume ».

Avec l'Agence France-Presse

**Le réalisateur du documentaire Leaving Neverland, Dan Reed, entouré de Wade Robson et de James Safechuck, qui auraient été violés à plusieurs reprises pendant une longue période par le chanteur**  
TAYLOR JEWELL  
INVISION /  
ASSOCIATED PRESS

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



## RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

## RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

## ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

## PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

## AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

## PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.